

ÉLECTIONS

LE ROYAUME-UNI FACE À SON AVENIR EUROPÉEN

Quelque trente ans après le rabais obtenu par Margaret Thatcher pour que son pays ne verse pas plus à l'Europe que ce qu'il reçoit, la question de la place du Royaume-Uni dans l'Union est toujours un des sujets phare de la vie politique britannique. La campagne électorale en vue des élections générales du 7 mai (dont les résultats ne sont pas connus à l'heure où nous mettons sous presse) l'illustre à nouveau. Les bons résultats électoraux récents du parti antieuropéen UKIP ont conduit le Premier ministre sortant conservateur, James Cameron, à s'engager sur la tenue d'un référendum sur une sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne en 2017, voire avant. Lui-même n'est pour l'instant pas favorable à un « Brexit » stricto sensu, mais à un assouplissement supplémentaire des contraintes imposées par l'UE. « Le scénario de sortie du Royaume-Uni de l'UE est actuellement peu probable. Les récents sondages plébiscitent le maintien dans l'union mais font apparaître une demande de régulation plus souple, expliquent Sandrine Lunven et Léa Dauphas, de TAC Economics. Et en cas de vote en faveur du Brexit, le processus de sortie serait long – au moins deux ans de négociation – et compliqué car il faudrait établir 55 nouveaux accords d'échange bilatéraux. » Pour les milieux financiers, aucune issue n'est véritablement rassurante : le « Brexit » serait très dangereux pour la City. « Les échanges financiers pourraient se réduire avec la délocalisation des investisseurs au profit de l'Europe continentale : en effet, une succursale implantée au sein de l'UE et appliquant sa réglemen-

FONDAMENTAUX MACROÉCONOMIQUES COMPARÉS		
	Royaume-Uni	Zone euro
Taux de chômage	6,2 %	11,6 %
Prévisions de croissance pour 2015 *	2,5 %	1,5 %
Prévisions de croissance pour 2016 *	2,5 %	2-2,5 %
Inflation	1,5 %	0,4 %
Déficit public/PIB	5,7 %	2,7 %
Dette publique/PIB	89 %	94 %
Compte courant/PIB	-5,5 %	2,3 %

* Projections de TAC Economics. Source : Données 2014 TAC Economics, FMI.

tation est obligatoire pour accéder au marché européen », notent les économistes. La société de gestion Aberdeen AM a ainsi assuré aux Échos qu'en cas de Brexit, elle transférerait son siège pour l'UE de Londres vers Luxembourg. Une victoire des Travailleurs n'est pas non plus de bon augure, étant donné le fort ancrage à gauche de son leader : moins exigeant sur la réduction du déficit public que son adversaire, Ed Miliband a également jeté un pavé dans la mare en envisageant la remise en cause du statut de « non dom », qui permet à de riches contribuables de ne pas être taxés sur les revenus réalisés à l'étranger. Parmi eux, les dirigeants d'HSBC, de Lloyds ou encore de RBS... ■ S. L.

FRAUDE

TRACFIN MONTE EN PUISSANCE

Dans son rapport annuel reprenant l'activité de l'année 2014, Tracfin souligne une hausse sans précédent du nombre d'informations reçues, avec un accroissement de 33 % par rapport à 2013. Cette progression s'explique en premier lieu par celle des signalements relatifs à la fraude fiscale, mais aussi dans une moindre mesure par celle des déclarations liées à la lutte contre le terrorisme.

Les banques restent de loin les déclarants les plus actifs : elles représentent plus de 80 % des signalements en 2014 (en hausse de 34 %). Les établissements de paiement montent en charge rapidement (+97,5 %) mais leur part dans le total des déclarations reste modérée : 4,5 %. Les établissements de monnaie électronique, quant à eux, ne sont assujettis aux déclarations Tracfin que depuis 2014. En revanche, Tracfin s'est dit préoccupé du faible niveau de signalements par les professionnels de l'assurance (4,7 % du total), qui « ne sont pas à la hauteur du poids économique de ce secteur ». « Le montant des cotisations collectées sur les

contrats d'assurance vie par les compagnies d'assurance, au 30 novembre 2014, était de 116,1 milliards d'euros » rappelle l'institution.

L'année passée a aussi été marquée par la mise en œuvre du dispositif de communication systématique d'information (COSI, issu des lois du 28 janvier 2013 et du 26 juillet 2013) qui introduit pour les établissements de crédit, de paiement et de monnaie électronique, une obligation d'information de Tracfin concernant les transactions en espèces ou par monnaie électronique avec un seuil de 1 000 euros par opération (ou 2 000 euros cumulés sur un mois). Enfin, l'activité de Tracfin a toutes les chances de continuer à croître avec les mesures annoncées par Michel Sapin, ministre des Finances et des Comptes publics, le 18 mars dernier, dans le cadre de son Plan d'action pour lutter contre le financement du terrorisme. Celles-ci imposent notamment un signalement systématique à Tracfin de tout dépôt ou retrait en espèces supérieur à 10 000 euros (cumulés sur un mois), à partir du 1^{er} janvier 2016. ■

E. C.